/ Direction des Finances

Question n° 216

Finances

REF: DAF2015053

Signataire: AG

Séance du Conseil Municipal du 17/09/2015

RAPPORTEUR: Anthony DAGUET

OBJET :Remise gracieuse pour un montant de 99.99 € en faveur Madame Michèle ROUSSEAU, régisseuse du centre de loisirs Schaeffer Piscop

EXPOSE:

Madame Michèle ROUSSEAU, régisseuse du centre de loisirs maternel Schaffer Piscop, a remis la régie du centre de loisirs Schaffer Piscop à la trésorerie municipale. A l'issue des contrôles réalisés le 18 août 2014, il a été constaté un déficit de 99.99 euros. En effet, Madame Michèle ROUSSEAU a dû utiliser le fond de caisse de la régie pour payer des dépenses nécessaires aux besoins du service. Cependant, les bons de liasse sont arrivés après avoir constaté le déficit.

Il est, donc, proposé au Conseil municipal d'accorder à Madame Michèle ROUSSEAU, régisseuse du centre de loisirs maternel Schaffer Piscop, une remise gracieuse pour un montant de 99.99 € afin de couvrir la totalité du déficit de la régie.

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 septembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS:

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, LOGRE Benoît, BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS:

Mme MILLA Josiane Représentée par : M. Marc RUER Mme MBONDO Thérèse Représentée par : Mme Maria MERCADER Y PUIG Mme FAGARD Alice Représentée par : M. CECCOTTI RICCI Roland Mme RABAH Hanna Représentée par : M. SANON Guillaume Mme YONNET Evelyne Représentée par : M. LOGRE Benoit M. AIT- BOUALI Omar Représenté par : M. VANNIER Jean-Yves Mme VIGEANT Claire Représentée par : M. ZAIRI Rachid Mme LENOURY Nadia Représentée par : M. BIDAL Damien

Absents : Mme TLILI Leïla, MM. **TLILI Mohamed Fathi**, PLEE Eric, Mmes SIGNATE Rouguy, MM HAFIDI, RACHEDI, Mme ALVES.

Secrétaire de séance : Mme LE MOINE Sandrine

Finances

REF: DAF2015053

Signataire: AG

OBJET :Remise gracieuse pour un montant de 99.99 € en faveur Madame Michèle ROUSSEAU, régisseuse du centre de loisirs Schaeffer Piscop

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU le décret n°2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débets des comptables publics et assimilés,

VU l'arrêté municipal en date du 9 mai 1979 constituant la régie d'avance du centre de loisirs maternel Schaffer Piscop,

VU l'arrêté municipal en date du 24 aout 2009 nommant Madame Michèle ROUSSEAU régisseur titulaire de la régie du centre de loisirs maternel Schaffer Piscop,

VU l'ordre de reversement remis par la ville en date du 3 février 2015 à l'encontre de Madame Michèle ROUSSEAU,

VU la demande de sursis à versement, remise gracieuse et décharge de responsabilité formulée par Madame Michèle ROUSSEAU le 5 février 2015,

VU l'accord donné par le Maire d'Aubervilliers le 24 février 2015 pour un sursis à versement,

A l'unanimité.

DELIBERE:

ACCORDE la remise gracieuse au régisseur Madame Michèle Rousseau

COMBLE le déficit de la régie de recettes à hauteur de 99.99 euros.

Impacts financiers Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts chapitre 67 « charges exceptionnelles » article 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

Reçu en préfecture le : 18/09/2015

Publié le : 18/09/2015

Certifié exécutoire le : 18/09/2015

L'adjoint déléqué

Anthony DAGUET

L'adjoint délégué

Anthony DAGUE